



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129044

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par de nombreux professionnels du secteur de la cosmétologie esthétique quant à la création d'une nouvelle formation diplômante, le BTS esthétique cosmétique parfumerie. En effet, il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance par les intéressés, que cette formation présente des insuffisances. Serait réduit le nombre d'heures de cours dispensés par rapport à l'ancien BTS d'esthétique cosmétique. Cette évolution pédagogique leur semble dommageable pour leur profession et souhaitent que soient maintenus un diplôme sur deux ans et une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période de 500 heures, minimum requis indispensable à un enseignement de qualité. Alors que beaucoup de nos partenaires européens développent des diplômes de niveau BAC plus 3 dans ce domaine, il le remercie de lui indiquer ses intentions à sujet afin de pallier ces inquiétudes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129044

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2012, page 1782

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)